

POLICIER MUNICIPAL

Les policiers municipaux exercent les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils assurent une relation de proximité avec la population.

« Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés. Sans préjudice des compétences qui leur sont dévolues par des lois spéciales, ils constatent également par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. »

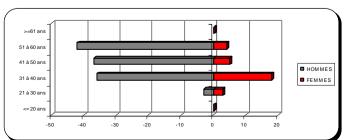


Cadre statutaire: Catégorie: C Filière: Sécurité Cadre d'emploi: Gardien de Police Municipale

316 agents travaillent dans le département du Bas-Rhin dans ce cadre d'emplois

- 148 pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion
- 168 pour les collectivités non affiliées (Cus et ville de Haguenau) (données bilans sociaux 2009)

Cadre d'emplois vieillissant à fort taux de renouvellement



L'accès à l'emploi

Diplômes:

 Titre ou diplôme homologué au niveau V (CAP, BEP...)

Service concours / emploi / recrutement:

Pour toute question liée :

- à l'emploi : gpec@cdg67.fr
- aux concours : concours @cdg67.fr

Les activités principales

- **Veille et prévention** en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique
- Recherche et relevé des infractions
- Réalisation des enquêtes administratives et rédaction de rapports
- Accueil et relations avec le public
- **Permanence** opérationnelle et organisationnelle du service police municipale
- Surveillance de la circulation et du stationnement

Les compétences requises

Connaissance de la réglementation en vigueur ainsi que des procédures judiciaires et administratives

- Application et contrôle du respect des pouvoirs de police du Maire
- Réalisation des enquêtes administratives et rédaction des documents et actes administratifs
- Information des administrés sur les réglementations en vigueur

Techniques et outils de communication

- Présence opérationnelle sur le terrain
- Prévention et assistance auprès de la population
- Organisation des missions d'îlotage
- Organisation de la sécurité lors de manifestions publiques et cérémonies

Les qualités requises

- Respect de la déontologie, sens du service public, Intégrité
- Maîtrise de soi
- Motivation et dynamisme
- Qualités relationnelles, Autonomie, Initiative
- Disponibilité, sens du contact avec la population
- Capacité d'écoute et de dialogue
- Aptitude à gérer les conflits
- Bonne condition physique, bonne présentation

Relations fonctionnelles et hiérarchiques

Placé hiérarchiquement sous l'autorité administrative du responsable du service de police municipale

Références juridiques :

- Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n° 94- 732 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;
- Décret n° 94-933 du 25 octobre 1994 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des agents de police municipale stagiaires ;Décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale ;Arrêté du 25 octobre 1994 modifié fixant le programme des matières des épreuves du concours pour le recrutement des agents de police municipale ;Décret n° 96-101 du 6 Février 1996 portant modifications de certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

